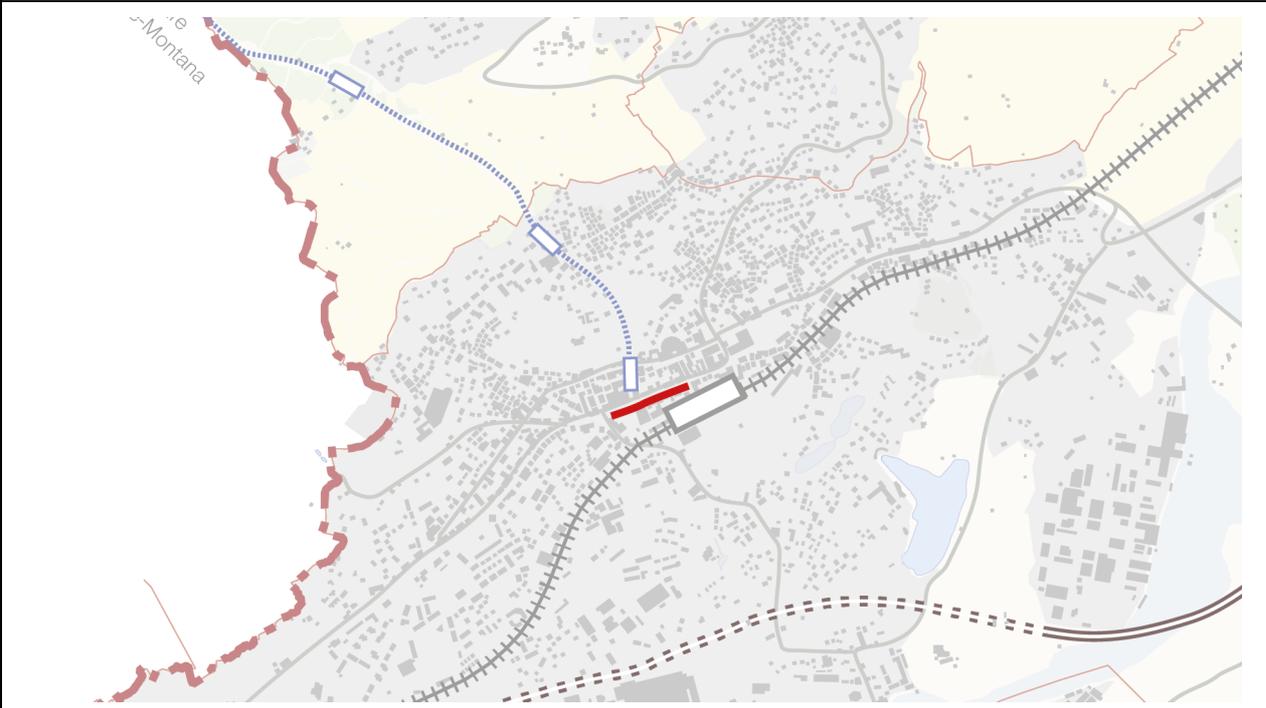


<b>MESURE M8.2</b>	<b>SIERRE / MODERATION DES VITESSES SUR L'AVENUE DU GENERAL GUISAN</b>	
<b>Thématique(s)</b> M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité	<b>Priorité : A</b>	
<b>Territoire concerné :</b> Sierre <b>Maitre d'ouvrage :</b> Sierre		
<b>Mesure du PA2 en relation :</b> - <b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> M1.1 - Sierre / Requalification de l'Avenue et de l'Esplanade de la Gare M1.2 - Sierre / Requalification de la Place Beaulieu et de l'Avenue du Marché (connexion ouest) M5.2 - Sierre / Requalification de la Place de l'Hôtel de Ville pour les piétons <b>Autres coordinations :</b> -		
		

## INTENTION

### Etat actuel

En attendant la réalisation de toutes les différentes mesures des mailles adjacentes, l'avenue Général-Guisan a bénéficié de plusieurs améliorations au cours de ces derniers mois, telles que la pose d'un revêtement phono-absorbant, le marquage pour les personnes malvoyantes, etc. Il n'existe cependant pas encore d'aménagements pour les mobilités douces.

### Données quantitatives

TJM - avenue Général Guisan (axe VS T9) : 11'200 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)

### Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

### Description de la mesure

La réalisation des mesures de connexion Ouest, d'Avenue Sud-Ouest et de la maille Nord permettra une diminution conséquente du trafic sur l'Avenue du Général Guisan.

Après déclassement, l'Avenue devient alors sur sa partie ouest, une zone piétonne, et sur la majorité du tronçon jusqu'à la rue Centrale Sud, une zone de rencontre (20 km/h et priorité aux piétons).

## EVALUATION

### Opportunité

La connexion Ouest, le pont Beaulieu et sa rampe, le Complexe Sud avec son parking et la nouvelle gare routière ainsi que la maille Nord sont autant d'éléments qui permettront une diminution conséquente de la charge de circulation sur cet axe. L'objectif final est de créer sur l'avenue Général-Guisan des zones 20 et piétonnes, à mettre en place lorsque les différents projets cités ci-dessus seront réalisés.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste par la sécurisation des cheminements
- amélioration du réseau routier.

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- mesure qui améliore la sécurité de tous les usagers
- réduction des vitesses, création d'une zone 20
- revitalisation de l'espace routier

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air)

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) :** Projet "Sierre se transforme" et son instrument de planification le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville (document évolutif).

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> 2020
<b>Coûts</b> Coûts estimés : CHF 210 000.- HT	
<b>Financement</b> Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	